

En bref cette semaine :

Brocoli	Puceron cendré du chou		Présence en baisse
	Mouche du chou		Présence légère d'œufs et larves dans le Morbihan
Carotte	Mouche de la carotte		Présence très forte dans le Finistère, faible dans le Morbihan
	Puceron		Légère présence de pucerons noirs
Pois	Gros ravageurs		Dégâts de choucas sud-Finistère
	Tordeuse du pois		Captures stables
	Maladies		Traces de botrytis et de sclérotinia
Haricot vert	Mouche des semis		Absence d'attaques
	Sitones		Quelques cas dans tous les secteurs
Céleri	Mouche du céleri		Faible présence

Note de risque :



Faible

A surveiller

Moyen

Fort

BROCOLI (initiation à récolte)

Pucerons cendrés du chou : Risque faible

Relevés, informations et observations :

Les colonies de pucerons cendrés du chou sont moins présentes dans toutes les régions. Quelques individus sont encore visibles, mais en faible quantité.

Analyse de risque :

Les pucerons cendrés du chou peuvent générer des dégâts importants. Les parcelles suivies vont être récoltées prochainement, le risque pour la culture est faible.

Mesures prophylactiques :

Peu de solutions prophylactiques existent : destruction des résidus de cultures, rotations longues, limitation des excès d'azote, favoriser la présence d'ennemis naturels (installation de haies, bandes enherbées et/ou fleuries en bordure de champ,..).

Mouches du chou : Risque faible

Relevés, informations et observations :

Six œufs ont été comptabilisés dans une parcelle cette semaine, dans le Morbihan.

Analyse de risque :

Le seuil de risque est fixé à 1 œuf / piège / jour après la reprise. Aucune parcelle suivie ne dépasse le seuil.

Mesures prophylactiques :

En cas de risque, il est conseillé d'irriguer le moins possible malgré la sécheresse actuelle afin de favoriser la mortalité des œufs. De plus, un travail du sol (labour, binage) perturbe l'émergence des adultes et le cycle biologique de ce ravageur. En prévention, il est nécessaire de respecter un délai minimum de quatre ans entre deux cultures de Brassicacées, et de ne pas épandre de fertilisants organiques peu décomposés car ils attirent les mouches.

Autres insectes ravageurs : Risque moyen

Relevés, informations et observations :

Des vols de papillons (**Piéride du chou**) sont observés dans les parcelles de brocolis d'été. Des œufs sont également visibles sur la face inférieure de feuilles. Vigilance sur les parcelles proches de la récolte.

Analyse de risque :

La période sensible débute au stade de pomaison. Les facteurs de risques sont des parcelles en milieu ouverts et ensoleillés, ainsi que la présence de Brassicacées (plante-hôte) aux alentours.

Mesures prophylactiques :

Diverses mesures prophylactiques peuvent être mises en place pour limiter la présence de ce ravageur :

- Travail du sol au printemps pour détruire les chrysalides hivernantes ;
- Favoriser les auxiliaires par l'entretien de bandes enherbées/fleuries en bord de champ ;
- Broyage et enfouissement des résidus de culture afin d'empêcher la nymphose.

CAROTTE (4 FV à \varnothing 3 cm)

Le réseau de piégeage se compose de 20 pièges fonctionnels.

Mouches de la carotte : **Risque fort**

Relevés, informations et observations :

Les captures de mouches de la carotte sont en hausses (cf graphique ci-dessous). 7 parcelles dépassent le seuil dans le Finistère ; les captures varient entre 0 et 121 mouches. De part les conditions climatiques des derniers jours (adoucissement des températures + précipitations moyennes), **le second vol a débuté très rapidement et intensément.**

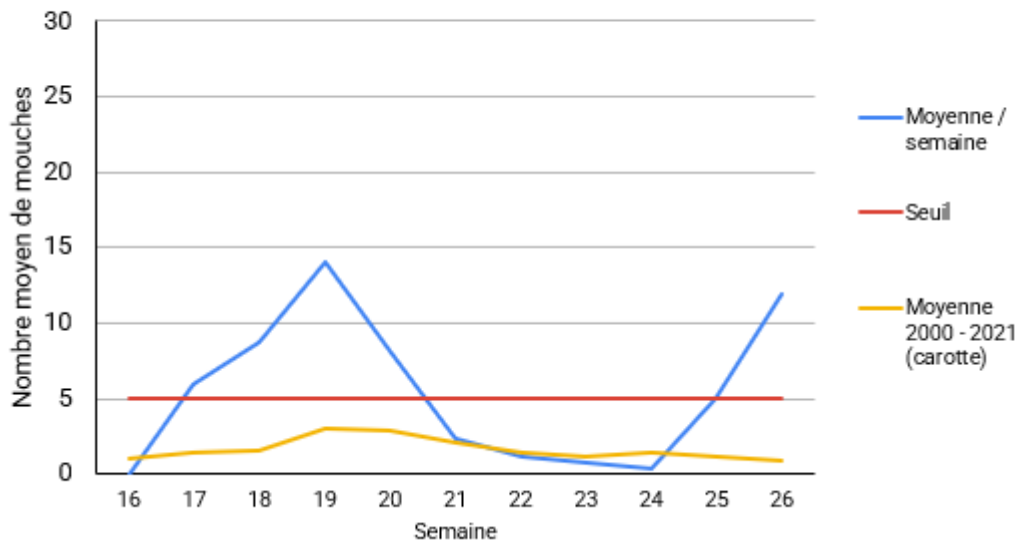
Analyse de risque :

Le seuil de risque indicatif est de 5 mouches piégées / semaine / parcelle. **Le risque est fort dans le Finistère, faible dans le Morbihan** (entre 0 et 1 mouche piégée).

Mesures prophylactiques :

Afin de perturber le vol au maximum, il est conseillé de favoriser les habitats des ennemis naturels : carabes, hyménoptères ou encore staphylins, ainsi que de limiter les plantations de carottes dans les parcelles bordées par des haies ou bosquets (lieux de refuge des mouches). Enfin, le respect d'un délai de cinq ans entre deux cultures d'ombellifères réduit le risque de présence de mouches de la carotte.

Nombre moyen de mouches de la carotte piégées par semaine en 2022



Graphique de l'évolution du nombre moyen de Mouches de la carotte capturées par semaine en 2022 [25/04–01/07] (en bleu) en comparaison à la moyenne des captures entre 2000 et 2021 (en jaune) Morbihan et Finistère confondus.

Pucerons de la carotte : **Risque faible**

Relevés, informations et observations :

Cette semaine, le nombre observé de pucerons noirs est faible. Les pucerons verts sont quant à eux très peu présents dans les parcelles de carottes.

Analyse de risque :

Le risque, au stade actuel où sont les cultures, est faible. Peu voir pas de dégâts sont observés, et la présence de ce ravageur est en constante diminution.

POIS (Récolte)

Gros ravageur : Risque modéré

Relevés, informations et observations :

Un grand nombre de choucas (~ 300 individus) a été observé dans des parcelles de pois situées dans le sud Finistère, à la limite du Morbihan.

Analyse de risque :

Les dégâts occasionnés par les corvidés peuvent être conséquents : arrachage des plantules, des jeunes limbes, éclatement des gousses, etc. Peu de méthodes efficaces existent. Il est toutefois possible de faire de l'effarouchement visuel et/ou sonore.

En cas de besoin, vous pouvez contacter le n° vert choucas suivant : 0801 902 369. Un formulaire de déclaration de dégâts est disponible sur <http://www.bretagne.synagri.com/>.

Tordeuse du pois : Risque faible

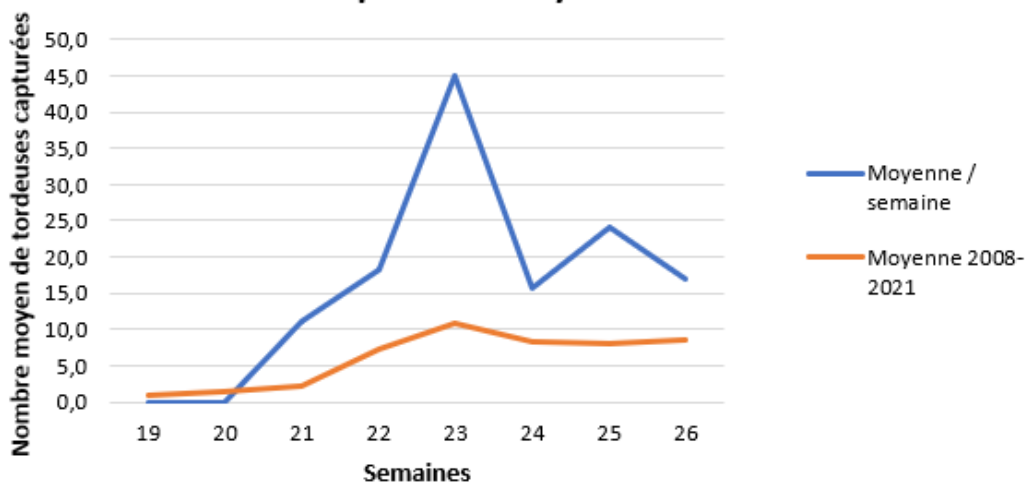
Relevés, informations et observations :

Parmi les cinq parcelles de pois suivies pour la tordeuse, toutes sont à présent récoltées. 17 tordeuses ont été comptabilisées pour la dernière parcelle en place cette semaine, valeur plus élevée que la moyenne des années précédentes (cf graphique ci-dessous).

Analyse de risque :

Il n'y a pas de seuil de risque défini pour la Tordeuse du pois. L'alerte est lancée si leur présence est forte dans des stades de développement sensibles (de la floraison jusqu'à la récolte). Il n'existe pas de mesures prophylactiques contre la Tordeuse.

Nombre moyen de tordeuses du pois capturées en 2022 comparé à la moyenne 2008-2021



Graphique de l'évolution du nombre moyen de Tordeuses du pois mâles capturées par semaine en 2022 [16/05–01/07] (en bleu) en comparaison à la moyenne des captures entre 2008 et 2021 (en orange) Morbihan et Finistère confondus.

Maladies : Risque moyen

Relevés, informations et observations :

Certaines parcelles sont touchées par du botrytis et de la sclérotinia (semis tardifs). Les conditions climatiques de la semaine (ensoleillement alterné de précipitations) ont favorisé son installation.

Analyse de risque :

Afin de limiter la présence de maladie fongique, il est important de respecter un délai de cinq ans entre deux cultures de pois. Il faut également détruire les repousses de pois dans les cultures suivantes.

HARICOT VERT (semis à 1^{ers} haricots)

Mouche des semis : Risque faible

Relevés, informations et observations :

Les attaques de la mouche du semis sont nulles dans l'ensemble des secteurs. Les cultures sont saines.

Analyse de risque :

La présence des individus est connue via les dégâts observés sur les parcelles : perte de densité, galeries creusées dans les plants, cotylédons endommagés, destruction du bourgeon terminal du pois.

Sitones : Risque faible

Relevés, informations et observations :

Des attaques de sitones sont visibles en Vendée et en Bretagne pour les cultures ayant eu un précédent de pois ou une culture de pois à proximité. Les attaques sont parfois fortes.

CELERI (6 FV à 7 FV)

Mouche du céleri : Risque faible

Relevés, informations et observations :

Les attaques de la mouche du céleri sont nulles dans l'ensemble des secteurs. Le maximum de capture de la semaine est de 1 mouche, avec quatre parcelles piégées.

Analyse de risque :

Les dégâts occasionnés sont généralement faibles, sauf en cas de forte infestation.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.

L'ensemble des observations contenues dans ce bulletin a été réalisé par les partenaires suivants :
EUREDEN, TERRES DE L'OUEST, GN SOLUTIONS, UNILET

Direction de Publication
Chambre d'Agriculture de Bretagne
12, avenue du général Borgnis Desbordes – BP398
56009 Vannes Cedex
02.97.46.22.41
Contact : Lise LOLLIVIER

Rédaction : UNILET
6 rue Jean Marie Le Gall BP 35 - 29 393 Quimperlé Cedex
Contacts :
Pierre LE FLOCH, Eric KERLOC'H
Animateur légumes industrie 02 98 39 33 24

- **Comité de Relecture :**
UNILET, DRAAF-SRAL, Chambre Régionale d'agriculture